

---

Adresse de la société populaire d'Andelot (Haute-Marne), qui proteste de son dévouement à la représentation nationale et annonce l'extraction du salpêtre, lors de la séance du 1er floréal an II (20 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire d'Andelot (Haute-Marne), qui proteste de son dévouement à la représentation nationale et annonce l'extraction du salpêtre, lors de la séance du 1er floréal an II (20 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 84-85;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_27769\\_t1\\_0084\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27769_t1_0084_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

vers la Convention, et le détail des dons faits pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable, et inscription au bulletin (1).

[Miraumont, 21 germ. II] (2).

« Citoyens représentants,

Les membres du conseil général et du comité de surveillance de la commune de Miraumont, à la nouvelle de l'infamante conspiration qui tendait à anéantir notre liberté, et à ensevelir nos immortels représentants sous les ruines de la République, à ces sentiments d'indignation succédèrent ceux d'une juste admiration pour la fermeté de la Convention nationale; et de reconnaissance pour ses glorieux travaux. Aussitôt, il fut délibéré d'appeler le peuple à resserrer les doux liens de la fraternité, à jurer une haine implacable aux traîtres et aux conspirateurs et un attachement inaltérable aux fondateurs qui viennent de sauver encore une fois la patrie.

Cette proposition fut accueillie de nos concitoyens, aux acclamations de Vive la Convention Nationale; au même instant, nos âmes se confondirent dans des embrassements mutuels et nos sentiments consacrèrent un monument public que nous rendîmes dépositaire de nos actions de grâces pour votre courage et votre activité, et autour duquel nous nous rassemblerons tous les décadi pour renouveler les touchants témoignages d'une sincère fraternité; nous vous prions d'agréer l'hommage du procès-verbal ci-joint.

Cette commune a depuis longtemps déposé au chef-lieu du district les linges, ornements, les cloches, le cuivre et l'argenterie de l'église et quatorze-cent [livres] pesant de fer. Elle a envoyé à l'hôpital militaire du Mont St-Quentin, 2 matelas, 16 paillasse, 24 paires de draps, 16 couvertures.

Avant la levée en masse, presque les deux tiers de nos jeunes gens avaient volé à la défense de la patrie; le reste compris dans la réquisition a fait ses premières armes dans le blocus de Maubeuge, et nous sommes tous prêts à nous ranger au premier danger autour de nos représentants et à leur faire un rempart de nos corps ».

P. CAFFIN (maire), P. J. ARRACHART, PROPHÈTE, MARE, CAFFIN, ARRACHART, N. GUILBERT, F. CAFFIN, BELLET, CARPENTIER, P. ARRACHART, LOMBARD, J. CAFFIN, RIVIÈRE, SIMON.

[P.V. de la cérémonie civique; 20 germ. II].

« Aujourd'hui, vingtième jour de Germinal l'an deux de la République une et indivisible, en vertu de la délibération du conseil général de la commune de Miraumont, du 18 du présent, relatif à la plantation d'un arbre de fraternité, les officiers municipaux, les membres du conseil, le comité de surveillance, le juge de paix, et la garde nationale, se rendirent à la maison commune à l'heure indiquée, d'où le cortège présidé par le citoyen Arrachart, administrateur du district de Péronne, d'après l'invitation qui lui en avait été faite, se transporta

en ordre au temple de la raison, aux cris de Vive la Convention, Vive la République, mêlés au son des instruments et de plusieurs charges de fusils.

Arrivés en ce lieu, les citoyens, administrateur, agent national de la commune et commandant de la garde citoyenne ont successivement monté à la tribune, et ont prononcé chacun un discours sur le gouvernement révolutionnaire, plein d'énergie et de patriotisme. Ces discours ont été suivis d'une quête en faveur des pauvres de la commune, et d'hymnes chantés en l'honneur de la liberté, et de la fraternité, qui furent accueillis des cris mille fois répétés : Vive la Montagne, vivent la liberté et la fraternité. C'est au milieu de cette pompe que l'arbre de la fraternité fut porté en triomphe sur la place suivi de quatre jeunes filles qui portaient une couronne de fleurs.

Arrivés vis-à-vis la commune, l'arbre fut planté au son des instruments et des décharges de fusils auxquelles se mêlaient les vœux du peuple pour le salut de la patrie et la conservation de nos représentants avec invitation de rester à leur poste, qui n'ont été interrompus que par un nouveau discours de l'administrateur.

Une fête civique termina cette cérémonie.

Dont a été dressé le présent procès-verbal pour en faire part à la Convention avec nouvelle invitation de ne quitter les rênes du gouvernement que quand une paix solide et honorable aura couronné leurs sublimes travaux.

Fait en la maison commune de Miraumont le jour et an ci-dessus ».

P. CAFFIN, ARRACHART, CARPENTIER, PROPHÈTE, SIMON, CAFFIN, PELLETIER, RIVIÈRE, CARTON, J. CAFFIN, CAFFIN, PROPHÈTE, MARE, CAFFIN, ARRACHART, ARRACHART, LOMBARD, RIVIÈRE, DEVAQUE, ARRACHART, CAFFIN, ARRACHART.

## 24

La société populaire, séante à Andelot, district de Chaumont, proteste de son dévouement à la Représentation nationale, et annonce qu'elle continue à extraire du salpêtre pour foudroyer les tyrans.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Andelot, 21 germ. II] (2).

« Nous sommes de bons et francs sans-culottes, nous habitons un sol aride, qui ne peut être fertilisé que par des bras jeunes et vigoureux; mais nous les avons envoyé à la défense de nos frontières, nous y serions avec eux, s'il ne leur fallait des subsistances et du salpêtre.

En lessivant nos terres, en labourant nos champs, nous ne calculons ni nos forces ni nos âges, les besoins de la République nous stimulent, son intérêt ranime notre vigueur et le succès de nos travaux nous en fait oublier les peines. Déjà tous nos champs cultivés promettent une abondante récolte, déjà nous avons

(1) P.V., XXXVI, 13.

(2) C 302, pl. 1091, p. 9, 10.

(1) P.V., XXXVI, 13. Minute du P.V. (C 303, pl. 1099, p. 6); J. Sablier, n° 1270. (Départ<sup>t</sup> de la Haute-Marne).

(2) C 303, pl. 1099, p. 8.

fourni et bientôt nous fournirons encore de quoi foudroyer les tyrans et leurs suppôts.

Si nous ne savons pas faire des phrases oiseuses, nous savons agir et nous n'interrompons pas vos utiles occupations par de longues et pompeuses adresses, pour vous vanter nos dons patriotiques et notre attachement inviolable à la Liberté républicaine.

Le soir en revenant de nos champs, nous nous rassemblons pour entendre la lecture des lois que la raison et la sagesse vous dictent pour le bonheur de l'humanité, pour entendre le récit de toutes les peines et les sollicitudes que vous cause le Salut public; nous nous quittons, pénétrés de reconnaissance et d'admiration pour vos sublimes travaux; rentrés dans nos foyers, nous inspirons à nos enfants les mêmes sentiments d'amour et de vénération, et tout de concert nous vous bénissons.

Après le supplice des Brissot et leurs complices, nous étions loin de croire qu'il existât encore au milieu de nos représentants, et parmi les braves Jacobins d'autres traîtres et d'autres factieux. L'œil ouvert et attentif sur tous les individus des castes ci-devant privilégiées et particulièrement sur les suppôts du fanatisme, nous les contenons dans l'ordre et nous vivions en sécurité; mais quelle a été notre stupéfaction lorsque nous avons entendu la dénonciation contre Hébert et ses complices; nous les considérons comme des républicains, amis et défenseurs du peuple.

Mais vous avez dévoilé leurs trames infernales, vous avez arraché à ces scélérats le masque hypocrite dont ils s'étaient couverts, nous n'avons plus vu qu'avec horreur des monstres dont vous avez dû vous empresser de purger le sol de la République. Continuez, braves représentants, d'abattre les têtes de l'hydre, ne quittez prise qu'après l'avoir totalement écrasée et si quelques dangers plus puissants vous menaçaient, faites parvenir jusqu'à nous les cris d'alarme, tandis que nos fils repousseront l'ennemi du dehors, nous irons en masse entourer la montagne et vous faire un rempart imprenable ».

NICOLAS, BOURGON.

## 25

**Le comité de surveillance de Bordeaux annonce à la Convention nationale, que l'esprit public se forme de plus en plus dans leur commune, que les citoyens s'empressent de faire des offrandes civiques, et que les souscriptions ouvertes, tant pour l'hospice que pour le vaisseau qu'on va construire, se remplissent chaque jour.**

**La Convention en décrète mention honorable, insertion au bulletin (1).**

[Bordeaux, 10 germ. II] (2).

« Citoyens représentants,

Constamment attachés à nos devoirs, c'est-à-dire l'exécution des lois, nous avons fait incar-

cérer les gens suspects venus à notre connaissance; livré à la commission militaire les prévenus qui devaient être jugés par elle, et après en avoir référé avec les représentants du peuple en séance à Bordeaux, à qui toutes nos opérations sont subordonnées, nous avons fait mettre en liberté des patriotes de 1789 à qui on n'avait à reprocher que de légères fautes et non des crimes. Nous ne négligeons aucun moyen salulaire pour nous assurer des mauvais citoyens; et nous les surveillons si bien qu'il est impossible qu'ils puissent nous échapper et moins encore machiner de nouveaux complots contre la République.

Au surplus, citoyens représentants, nous vous dirons avec satisfaction que l'esprit public se développe ici chaque jour, d'une manière favorable pour la liberté. Bordeaux naguère infesté du fédéralisme, est aujourd'hui sur la ligne des bons principes que vous nous avez tracés: jalouse de réparer ses erreurs, et de reprendre son ancien rang dans les fastes de la révolution, cette cité presque régénérée, aspire à donner par son obéissance entière à tout ce qui émane de la Convention une preuve de son retour sincère; chaque citoyen s'empresse de lui-même, selon ses moyens, d'offrir à la République une offrande civique; une quantité immense de chemises a été remise pour nos frères qui sont sur les frontières; les souscriptions ouvertes, soit pour l'hospice de charité qui doit s'établir à Bordeaux, ou pour le vaisseau qu'on va construire pour défendre notre liberté sur les mers, se remplissent chaque jour; enfin, citoyens représentants, nous vous assurons que les habitants de cette grande cité, sont disposés de la manière la plus vraie à donner à la patrie, des marques non équivoques de leur attachement sincère.

Un scélérat a eu l'audace de tracer furtivement, et dans la nuit sur les murs de notre corps de garde, les mots infâmes de Vive Louis 17, de Vive l'archevêque; il croit jouir de l'impunité, en s'enveloppant du mystère, mais notre surveillance que rien n'altère nous fera découvrir le coupable, et le glaive de la loi nous vengera de son audace criminelle. Ce trait de perfidie ne part pas assurément d'un aristocrate, car ils tremblent tous, mais de quelques faux patriotes à bonnet rouge, ou de quelque ultra-révolutionnaire qui veut accréditer les calomnies que répandent les hommes de sa trempe sur une commune, objet de leur haine, et dans laquelle ils voudraient perpétuer le trouble et le désordre; pourquoi cela? c'est qu'ils y trouvent leur intérêt; quelques soient leurs vues, elles seront sans effet; et nous confondrons leurs atrocités, par une conduite ferme et révolutionnaire. C'est la tactique de Pitt et de Cobourg qui, lorsqu'ils ne peuvent corrompre les patriotes cherchent, par des moyens adroits, mais vils, à jeter des défiances parmi les sincères amis de la liberté.

Comptez, citoyens représentants, sur notre dévouement absolu à la cause sacrée que nous défendons, et surtout soyez bien convaincus que nous n'épargnerons aucun coupable. S. et F. »

CONSTANT, LELOM, LAYE, DORGUEIL, RIANCART, MICHENOT, RIDEAU, PLENAUD, FAUCHÉ, BOETTU, ANTONY.

(1) P.V., XXXVI, 14. M.U., XXXIX, 25; J. Mont., n° 160; J. Fr., n° 574; J. Sablier, n° 1270.

(2) C 303.